

l'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 1
ÉTÉ 2016

Sommaire

Page 3	Editorial
Pages 4 - 7	Les échos du conseil municipal
Pages 8 - 9	Retour sur la cérémonie des voeux
Pages 10 - 11	Citoyenneté
Pages 12 - 13	Finances
Pages 14 - 15	Travaux
Pages 16 - 21	Environnement
Pages 22 - 25	Associations
Page 26	Histoire
Page 27	Pompiers
Page 28	Sport
Page 29	Bibliothèque
Page 30	Agenda - état civil
Page 31	Boîte à images



l'écho
du Haut Soultzbach

Directeurs de la publication :
Franck Dudt, Christophe Beltzung, Maires

Conception graphique : Agence locomotive ©

Rédaction et Photos : Membres de la commission
Communication et remerciement à Maurice Aubert.

Impression : eGRAPHICEST

Commune du Haut Soultzbach

Tél : 03 89 82 52 10 - fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr et sur



N° 1
ÉTÉ 2016

Édito



NOS REGARDS SE PORTENT VERS L'AVENIR...

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Depuis la création de la Commune nouvelle le 1^{er} janvier dernier, nous sommes au service du Haut Soultzbach et nous nous efforçons d'agir pour l'ensemble des habitants de nos villages.

Gérer une Commune nouvelle, ce n'est pas gérer une Commune comme une autre... Nous veillons à adapter nos fonctionnements à cette situation originale. Chacun de nous garde une grande autonomie sur la gestion des affaires communales et nous mutualisons nos ressources et nos savoirs pour le bien commun. Les réunions du Conseil Municipal et les commissions se tiennent dans une bonne ambiance qui est un gage de réussite dans cette nouvelle étape. Mortzwiller et Soppe-le-Haut ne perdent rien mais gagnent chaque jour à cette mutualisation ! D'ailleurs, chacun le reconnaîtra, hormis pour le personnel communal et les élus, les changements liés à la création de la Commune nouvelle sont quasiment inexistantes...

Pour autant, certains évènements de la vie municipale sont en cours d'harmonisation avec notamment un calendrier des manifestations qui s'étend désormais à toute la Commune nouvelle pour permettre aux habitants qui le souhaitent de participer aux différentes actions comme le « concours des maisons fleuries ». Nous proposerons également à l'ensemble des habitants du Haut Soultzbach de participer à la « journée citoyenne » au mois de septembre.

Cette Commune nouvelle prépare notre avenir et nous oblige à porter nos yeux vers l'avenir pour répondre à vos aspirations... La première pierre de ce nouvel avenir a été l'adoption du budget commun à l'unanimité des 25 membres du Conseil Municipal qui nous permettra de réaliser des investissements importants pour améliorer notre cadre de vie. Le détail est présenté dans le présent bulletin. Mais, le principal investissement d'avenir sera réalisé dès cette année par le Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) à travers la rénovation de nos écoles. Le chantier qui vient de commencer à Mortzwiller occupera une grande partie de notre temps et il se poursuivra ensuite avec la rénovation de l'école de Soppe-le-Haut. Cette action a pour principale motivation le bien-être de nos enfants et la réussite scolaire !

Dans ce cadre, nous sommes à votre service pour échanger et débattre pour faire avancer Le Haut Soultzbach.

Nous vous souhaitons de passer un très bel été !
Bien cordialement,

Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué de Soppe-le-Haut

Les échos du Conseil Municipal



Les réunions du Conseil Municipal se déroulent au siège de la Commune nouvelle à Mortzwiller (40, rue principale). Elles regroupent les 25 membres élus des communes historiques (14 membres pour Soppe-le-Haut et 11 pour Mortzwiller).

RÉUNION DU 6 JANVIER 2016

Première réunion du Conseil Municipal suite à la création de la Commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016

Installation des conseillers municipaux

M. le Maire de Mortzwiller Christophe BELTZUNG remercie les membres présents et salue la presse, il présente les vœux pour la nouvelle année.

Les Maires délégués de Soppe-le-Haut et Mortzwiller installent les élus des deux communes déléguées comme conseillers municipaux du Haut Soultzbach.

Election du Maire

M. Philippe SAILLEY (doyen d'âge) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-deux conseillers présents et trois procurations et a constaté que la condition de quorum posée était remplie.

Le conseil municipal a désigné son Secrétaire et deux assesseurs : M. Jérémie ROLL, Mmes Anita AUBERT et Bénédicte BAUDOIN.

M. Christophe BELTZUNG prend la parole et précise que le candidat doit avoir des qualités pour assurer la cohérence pour cette nouvelle entité et propose M. Franck DUDT. Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultat de l'élection : Franck DUDT est élu avec 23 voix.

M. Christophe BELTZUNG remet l'écharpe de maire à M. Franck DUDT sous une salve d'applaudissements et de félicitations.

Extraits du discours de M. Franck DUDT

« Je tiens à vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Maire du Haut Soultzbach.

Je mesure la tâche qui va être la mienne dans cette mission quotidienne qui consistera à servir notre population. Dans cette tâche je serai épaulé par Christophe Beltzung, artisan comme moi de ce projet de Commune nouvelle que nous venons de concrétiser. .../...

J'aurais à cœur d'œuvrer pour l'intérêt général, je souhaite être un facilitateur, un rassembleur pour nous permettre de réussir cette nouvelle étape de la vie de nos villages.

Le premier des chantiers sera celui de l'adaptation. Tout ne sera pas forcément simple tous

les jours. Nous devons prendre nos marques et apprendre à travailler ensemble. .../...

Parler, échanger et débattre... et avancer droit devant. Voici le cap que je souhaite mettre en œuvre pour Le Haut Soultzbach.

Je souhaite que nous agissions tous dans le même sens. Si certains se positionnaient parfois dans l'opposition, si certains n'étaient pas d'accord sur tout avant, je tiens à vous rappeler que nous avons adopté à l'unanimité la création de cette Commune nouvelle. J'espère donc que nous pourrons œuvrer dans ce même esprit de concorde et d'ambitions partagées pour nos habitants. .../...

Agissons donc pour Le Haut Soultzbach dans son ensemble et nous irons tous ensemble dans la bonne direction ! »

Fixation du nombre d'adjoints au Maire et election des adjoints

Sous la présidence de M. Franck DUDT élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit sept adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, les deux communes historiques disposaient, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune LE HAUT SOULTZBACH. M. Christophe BELTZUNG maire délégué devient automatiquement adjoint au maire conformément à la loi.

Election du premier adjoint

Le Maire propose la candidature de Dominique RULOFS qui est élu avec 24 voix.

Election du deuxième adjoint

Le Maire propose la candidature d'Henri STASCHE qui est élu avec 24 voix.

Election du troisième adjoint

Le Maire propose la candidature de Robert MANSUTTI qui est élu avec 23 voix.

Election du quatrième adjoint

Le Maire propose la candidature de Philippe RINGENBACH qui est élu avec 23 voix.

Election du cinquième adjoint

Le Maire propose la candidature de Philippe SAILLEY qui est élu avec 23 voix.

Délégations au Maire

M. le Maire expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Municipal de lui déléguer plusieurs de ses compétences.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat plusieurs compétences dont :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 150 000 €.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Indemnités des élus

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par des élus locaux, de leur mandat, les Conseillers Municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne délibèrent plus sur les indemnités du Maire et du Maire Délégué qui sont automatiquement fixées au taux maximum. Référence : Article L2123-20 du CGCT et suivants.

Le Maire indique également qu'il signera prochainement un arrêté de délégation pour Benoît Sitter qui sera Conseiller Municipal en charge des forêts sur le ban de la Commune déléguée de Soppe-le-Haut.

Vu les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et Article L2123-24-1 du CGCT et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les indemnités suivantes calculées par référence à l'indice brut 1015 applicable aux agents de la fonction publique.

Indemnité votée par rapport à l'indice 1015 :

Maire du Haut Soultzbach et Maire délégué Soppe-le-Haut : 31%

Maire délégué Mortzwiller et adjoint : 17%

1^{er} Adjoint : 6.60%

2^e Adjoint : 7.50%

3^e Adjoint : 6.60%

4^e Adjoint : 7.50%

5^e Adjoint : 7.50%

Conseiller Délégué : 2%

Le Maire précise que les montants sont globalement identiques aux indemnités des Maires et Adjointes des communes historiques.

Règlement intérieur

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. M. le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal du HAUT SOULTZBACH, il s'articule de la manière suivante :

• **Chapitre 1** : réunions du conseil municipal

• **Chapitre 2** : commissions et comités consultatifs

• **Chapitre 3** : tenue des séances

• **Chapitre 4** : débats de et votes des délibérations

• **Chapitre 5** : comptes rendus des débats et des décisions

• **Chapitre 6** : dispositions diverses

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal du HAUT SOULTZBACH.

Composition des commissions

Conformément au règlement intérieur adopté, le Maire propose de constituer les commissions du nouveau Conseil Municipal.

Le Maire précise que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

M. Jérôme FINCK suggère que toute l'assemblée soit invitée à chaque réunion de commissions. Les conseillers décident de maintenir la proposition de M. le Maire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer et de voter à main levée.

Le Maire de la Commune Nouvelle précise que le Maire Délégué et l'ensemble des Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions soit 7 membres.

Les Commissions réunies regroupent l'ensemble du Conseil Municipal.

• **La Commission des finances** comprend 6 membres supplémentaires à savoir : M. Jean-Marc NOVIOT, M. Jérémie ROLL, M. Michel SETIF, Mme Dominique BRAYE, M. Jérôme FINCK, M. Nicolas HIRTZ soit 13 au total.

• **La Commission de la chasse** comprend 3 membres supplémentaires à savoir : Mme Karine BISCHOFF, M. Benoît SITTER, M. Nicolas HIRTZ soit 10 au total.

• **La Commission urbanisme** comprend 5 membres supplémentaires à savoir : M. Jean-Marc NOVIOT, M. Fernand SCHMITT, M. Claude BUESSLER, M. Jérôme FINCK, M. Nicolas HIRTZ soit 12 au total.

• **La Commission cimetièrre** comprend 2 membres supplémentaires à savoir : Mme Corinne GRAMELSPACHER, Mme Germaine VILMIN soit 9 au total.

• **La Commission communication** comprend 6 membres supplémentaires à savoir : M. Michel SETIF, Mme Bénédicte BAUDOIN, M. Claude BUESSLER, M. Jérôme FINCK, Mme Anita AUBERT, Mme Isabelle COTE soit 13 au total.

• **La Commission des travaux** comprend 5 membres supplémentaires à savoir : M. Jean-Marc NOVIOT, M. Michel SETIF, M. Fernand SCHMITT, M. Claude BUESSLER, M. Aurélien PELTIER soit 12 au total.

• **La Commission des forêts** comprend 10 membres supplémentaires à savoir : M. Jean-Marc NOVIOT, M. Michel SETIF, Mme Corinne GRAMELSPACHER, Mme Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, M. Benoît SITTER, M. Jérôme FINCK, Mme Isabelle COTE, Mme Germaine VILMIN, M. Nicolas HIRTZ soit 17 au total.

• **La Commission des affaires scolaires et sociales** comprend 5 membres supplémentaires à savoir : M. Michel SETIF, Mme Corinne GRAMELSPACHER, Mme Rose Marie FRICKER, Mme Anita AUBERT, Mme Isabelle COTE soit 12 au total.

• **La Commission des associations** comprend 7 membres supplémentaires à savoir : Mme Corinne GRAMELSPACHER, Mme Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, Mme Rose-Marie FRICKER, Mme Germaine VILMIN, M. Eric BLONDE, M. Nicolas HIRTZ soit 14 au total et peut accueillir des membres extérieurs lors de certaines réunions.

• **La Commission d'animation** est ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal et à la population.

Divers

Jours de réunions : M. le Maire propose que les réunions se fassent en alternant mardi – mercredi ou jeudi.

La municipalité, quant à elle, se rencontrera un mardi sur deux.

Observations sur le mot « Soultzbach » suite à la question d'un habitant de Soppe-le-Haut à Claude Buessler et au Maire : La lettre « T » est utilisée officiellement dans le nom du ruisseau le « Soultzbach » qui prend sa source à Mortzwiller. En outre, le mot « Soultzbach » accompagné de la lettre « T » est également utilisé dans le nom de notre Communauté de communes et du Syndicat Intercommunal de notre Vallon. Il figurait également dans le nom de l'ancienne communauté de communes créée en 1993 comprenant les villages de Soppe-le-Bas, Soppe-le-Haut et Mortzwiller mais également dans le nom du Syndicat précédent (le SIVS) qui lui avait été créé en 1987. Enfin, il a été constaté que la lettre « T » figure également sur la plaque commémorant le 50^{ème} anniversaire de la Libération du Vallon du « Soultzbach » située devant le foyer rural.

En ce qui concerne les panneaux d'entrées d'agglomération écrits en dialecte : la réflexion a été portée au sein du Conseil Municipal de Soppe-le-Haut au courant de l'année 2014. Deux écritures étaient possibles : « Ewer Sulzbach » ou « Ewer Sultzbach ». Enfin, il apparaît à plusieurs reprises dans le dictionnaire topographique de la France le mot « Sultzbach » pour désigner Soppe-le-Haut et notamment en 1441 et 1576.

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2016

Examens et approbation des comptes administratifs 2015 des communes déléguées de Mortzwiller et Soppe-Le-Haut

M. le Maire présente les comparatifs des budgets réalisés en 2015 des deux communes historiques.

MORTZWILLER : deux précisions sont apportées par M. le Maire aux demandes de MM. Michel SETIF et Nicolas HIRTZ concernant les intérêts du prêt relais et l'inscription budgétaire de l'emprunt de 65 000 € prévu au budget primitif pour des travaux de voirie et qui n'a pas été contracté.

Comptes administratifs 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique RULOFS, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de MORTZWILLER de l'exercice 2015 dressé par M. Christophe BELTZUNG, maire délégué, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et délibérant sur le compte administratif de SOPPE-le-HAUT de l'exercice 2015 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

M. BELTZUNG, Maire délégué et M. DUDT, Maire quittent la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les comptes administratifs 2015 des communes historiques de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT, tels qu'ils ont été présentés.

Examen et approbation des comptes de gestion 2015 des communes déléguées de Mortzwiller et Soppe-Le-Haut

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 deux communes historiques ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015. Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes par les ordonnateurs, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2015

Mortzwiller

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : - 135 333.84 €

- En section de fonctionnement : excédent de 29 167.54 €

- En section d'investissement : déficit de 139 920.82 €

Restes à réaliser

- Dépenses : 49 410.29 €

- Recettes : 24 829.73 €

Soppe-Le-Haut

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : + 187 639.14 €

- En section de fonctionnement : excédent de 241 775.46 €

- En section d'investissement : déficit de 30 168.42 €

Restes à réaliser

- Dépenses : 31 558.00 €

- Recettes : 7 590.10 €

Le Haut-Soultzbach

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : + 52 305.30 €

- En section de fonctionnement, excédent de 270 943.00 €

- En section d'investissement, déficit de 170 089.24 €

Solde des restes à réaliser

- - 48 548.46 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'affecter 218 637.70 € de l'excédent de fonctionnement 2015 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2016 et ;

- Pour le solde de 52 305.30 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2016.

Indemnité de fonction du trésorier

Le Conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; d'accorder l'indemnité de conseil à 100 % ; que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Eric BRAILLON, Receveur municipal ; de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Et adopte la délibération à 22 pour – 1 abstention (Nicolas HIRTZ).

SMARL - Désignation des délégués

M. le Maire énonce que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) est administré par un Comité de représentants à raison de deux délégués par collectivité, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la commune nouvelle. Sont proposés : Dominique RULOFS titulaire – Dominique BRAYE suppléante et Philippe RINGENBACH titulaire – Henri STASCHE suppléant. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la proposition à l'unanimité.

Commission communale des impôts directs - Désignation des commissaires

Le code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants. Aussi convient-il, à la suite de la création de la commune nouvelle de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour Le Haut Soultzbach.

Ils sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, à savoir :

MORTZWILLER : Robert MANSUTTI, Fernand SCHMITT, Michel ARNOLD, Jean-Paul HARTMANN, Bernard THUET et Guy JORDY (personne extérieur).

SOPPE-LE-HAUT : Christelle DE SIMONE, Anita AUBERT, Daniel RUDLER, Germaine VILMIN, Michel BRUN et Christophe BINDLER (personne extérieur).

Défense : détermination du nombre et désignation du/des correspondant(s)

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il est décidé de maintenir un correspondant défense ; M. Henri STASCHE est désigné à l'unanimité des membres présents.

Motion pour le régime local d'assurance maladie

Réunis en Conseil Municipal, nous élus du HAUT SOULTZBACH, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie. La motion est adoptée à l'unanimité.

Vente d'une parcelle de forêt de la commune déléguée de Soppe-Le-Haut à Maurice MUNCH

M. le Maire fait part de la demande de M. Maurice MUNCH pour l'achat à la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT d'une partie détachée de la parcelle section ZA, n° 78 pour une superficie de 78.20 ares. La nouvelle parcelle ainsi créée ne porte pas encore de numéro. La valeur des arbres est estimée à 1 840 €, l'are à 25 €, soit pour 78,20 ares : 1 955 €. La transaction serait d'un montant de 3 795 €. Pas de frais de géomètre. La proposition d'achat est adoptée à l'unanimité.

Divers

Stationnement gênant – commune déléguée de Soppe-le-Haut : M. Aurélien PELTIER fait part de stationnement gênant et récurrent sur le trottoir de la Grand'ruie. Il en est de même rue de Belfort.

Abris bus rue Principale – commune déléguée de Mortzwiller : M. Michel SETIF souhaite connaître l'issue du dossier. M. Christophe BELTZUNG lui répond que le type d'abris-bus souhaité est plus onéreux qu'un abri bus de base, le dossier est en suspens et sera évoqué lors de l'adoption du budget 2016.

Les écoles : Concernant la rénovation des écoles, l'analyse des offres est en cours et semble favorable quant au coût estimé – les travaux sur la toiture de l'école de Soppe-le-Haut pourraient être envisagés. L'inspection académique envisage la fermeture de la 3e classe monolingue et l'ouverture d'une classe LCR (langue et culture régionale) avec un enseignant par classe (et non plus deux comme par le passé). L'utilisation du foyer sera peut-être envisagée pendant les travaux de rénovation de la classe.

RÉUNION DU 06 AVRIL 2016

Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente les états distincts des communes déléguées. Il propose de reconduire les taux à l'identique pour 2016 et donc de ne pas augmenter les impôts. Il précise qu'une harmonisation des taux se fera pour 2017. Une réunion sera organisée d'ici juin pour examiner la situation avec les services fiscaux. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2016 :

Pour Mortzwiller :

Taxe d'habitation : 12,24%
Taxe foncière bâti : 5,19%
Taxe foncière non bâti : 40,87%
Cotisations Foncières Entreprises : 21,31%
Produit fiscal attendu 2016 : 72 832€

Pour Soppe-le-Haut :

Taxe d'habitation : 12,06%
Taxe foncière bâti : 10,17%
Taxe foncière non bâti : 49,36%
Cotisations Foncières Entreprises : 42,11%
Produit fiscal attendu 2016 : 141 170€

Examen et approbation du budget primitif 2016

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances et des travaux. Des données du budget sont également présentées par graphiques avec la répartition des dépenses et des recettes.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement
Dépenses 704 671 €
Recettes 704 671 €

Section d'investissement
Dépenses 704 573,83 €
Recettes 704 573,83 €
Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2016, tel qu'il a été présenté.

Investissements 2016

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter des subventions pour les projets suivants :

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ANNEXE POUR SOPPE-LE-HAUT

- ESTIMATION DETAILLÉE des travaux par lots pour un montant total H.T. 187 206 € H.T.
- PLANS DU PROJET : DERRIERE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- Frais de maîtrise d'œuvre : 18 700 € H.T.
- Soit un coût total H.T du projet de 205 906 € H.T.

Ce projet permettra à la commune déléguée de Soppe-le-Haut de bénéficier d'une mairie annexe fonctionnelle, aux normes actuelles et rendra par la même occasion accessible la bibliothèque municipale.

SENTIER ENTRE LES DEUX VILLAGES

Ce projet permettra de créer une liaison cyclable et piétonne entre les deux communes déléguées.

- MONTANT de la dépense : 16 013,82 € HT.

PARKING DE MORTZWILLER

M. le Maire présente le devis concernant la création de places de parking rue du Soultzbach à Mortzwiller permettant de desservir l'école, la mairie et la salle commune.

- MONTANT DE LA DEPENSE : 9 228,61 € H.T.

PREAU POUR L'ECOLE DE MORTZWILLER

M. le Maire donne la parole à M. BELTZUNG qui présente le projet. Il s'avère nécessaire d'installer un préau pour les élèves qui fréquentent l'école intercommunale de Mortzwiller.

- MONTANT DE LA DEPENSE : 15 340,00 €

Représentation des élus à la communauté de communes de la vallée de la doller et du Soultzbach

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet concernant la représentation de la Commune nouvelle au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

La commune nouvelle s'est vue attribuer un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenues par les 2 anciennes communes, soit 2 sièges. La suppléance étant réservée aux communes ne disposant que d'un conseiller communautaire, seuls les délégués titulaires sont en mesure de siéger au conseil communautaire.

Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin et adhésion de la communauté de communes de la vallée de la Villé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat et l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Compteurs Linky

Monsieur le Maire informe l'assemblée de différentes interpellations d'administrés sur la pose des compteurs LINKY.

M. le Maire communique différentes informations du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, d'ERDF et de l'Association des Maires de France (AMF).

En effet, la commune a transféré au Syndicat sa compétence en la matière. Dès lors, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE), le Syndicat a signé un Contrat de concession avec EDF/ERDF en 1997 pour une durée de 25 ans. Le nouveau compteur LINKY, tout comme l'actuel fait partie intégrante de la concession, dont la gestion est confiée par le Syndicat à ERDF.

Il en ressort que le déploiement de LINKY a été décidé par l'Etat en application d'une directive européenne du 13 juillet 2009. Ce déploiement prend juridiquement appui sur plusieurs lois successives. Celui-ci prévoit de s'étaler sur 6 ans.

Un débat s'instaure sur les types de problème qui sont régulièrement mis en avant par les opposants :

Risque d'incendie accru, exposition aux ondes électromagnétiques ou atteinte à la vie privée des citoyens.

Néanmoins, le Syndicat d'Electricité et l'AMF déconseillent aux communes de s'opposer à ce déploiement du compteur LINKY en s'appuyant sur une étude juridique : il en résulte que la délibération serait attaquable par le Préfet au Tribunal Administratif.

Après discussion, le Conseil Municipal considère qu'il n'a pas compétence en la matière. Sans se prononcer sur le fond du dossier ; les élus estiment qu'ils ne peuvent pas donner suite à ce point.

Divers et communications

- **Bâtiment presbytère de Soppe-le-Haut** : M. le Maire propose qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir de ce bâtiment ; sur sa mise aux normes et sa transformation en logements. Il a notamment accompagné le Président du Conseil de fabrique lors d'une rencontre avec M. le Chancelier du Diocèse à Strasbourg afin de connaître leur positionnement.

- Le Maire annonce que le Département versera une subvention de 35% du coût HT des travaux pour le parking derrière la mairie-presbytère de Soppe-le-Haut.

- **Radars pédagogiques** : un contrat de maintenance sera établi pour les postes du Haut Soultzbach.

- **Déchets verts** : le dépôt de SOPPE-LE-HAUT sera ouvert à compter du 9 avril tous les samedis après-midi de 15h à 18h pour les habitants du Haut Soultzbach (branchages - déchets herbes de tonte).

- **Les petits échos** : le flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres. M. le Maire remercie particulièrement M. Dominique RULOFS et M. Jérôme FINCK pour leur travail.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la commune : www.le-haut-soultzbach.fr

Retour sur la cérémonie des vœux du 3 janvier 2016



Le dimanche 3 janvier 2016 était une première à bien des égards !

En effet, la Commune nouvelle du Haut Soultzbach qui venait de voir le jour 48 heures plus tôt célébrait ses **premiers vœux** à la population. Les habitants de Soppe-le-Haut étaient conviés depuis de nombreuses années chaque 1^{er} dimanche du mois de janvier pour ce moment convivial destiné à faire le bilan de l'année passée et dresser les perspectives des douze prochains mois... mais ceux de Mortzwiller goûtaient eux pour la première fois à ce moment ouvert à la toute la population du Haut Soultzbach.

A cette occasion, Franck Dudt (Maire délégué de Soppe-le-Haut) accueillait la population et les nombreuses personnalités présentes à cette occasion : M. Laurent Wendlinger, Conseiller Régional, M. Rémy With, 1^{er} Vice-président du Conseil Départemental, Mme Fabienne Orlandi, Conseillère Départementale et Maire de Kirchberg, M. Laurent

Lerch, Président de la Communauté de communes et Maire de Masevaux, M. Jean-Luc Reitzer, Maire de Niederbruck, M. Bernard Hirth, Maire de Senthem, M. Emile Ehret, Maire de Lauw, M. Jacques Behra, Maire d'Oberbruck, M. Paul Mumbach, Maire de Dannemarie, M. Carlo Schweitzer, 1^{er} Adjoint au Maire de Soppe-le-Bas, M. Francis Guttig, Maire honoraire de Soppe-le-Bas, M. le Curé, Jan Koster et les représentants des associations locales.

Il est revenu sur les tristes événements de l'année 2015 en indiquant que « les terribles attentats du 7 janvier et du 13 novembre viennent nous rappeler que nous devons toujours défendre nos valeurs et notre modèle de société. » Il a également insisté sur la **fierté d'être français** : « Inculquons à nos enfants cet amour et cette fierté, c'est par ce chemin que nous pourrons trouver le salut en nous rappelant que la France est née avec Clovis, qu'elle porte toujours en elle le sens de la justice de Saint-Louis et la ferveur de Jeanne d'Arc et j'y ajoute l'esprit de li-

berté, d'égalité et de fraternité transmis par les révolutionnaires. D'autres figures comme celles de Georges Clémenceau, Père la victoire en 1918 et du Général de Gaulle viennent nous rappeler que l'Histoire de France est un éternel recommencement. »

Après avoir rappelé les investissements marquants de l'année 2015 à Soppe-le-Haut et notamment l'aménagement du verger, Franck Dudt a parlé de la création de la Commune nouvelle : « Cette année 2016 sera certainement une année d'adaptation. Nous devons prendre nos marques et apprendre à fonctionner ensemble. »

« Si nous n'avons plus qu'une seule administration, une seule collectivité, nous garderons bien deux communes déléguées. Christophe Beltzung et moi resterons vos Maires délégués, dans la proximité et à votre disposition pour le quotidien. » a-t-il notamment indiqué.



Avant de passer la parole à Christophe Beltzung, il rappelé qu'en « *unissant nos deux communes, nous n'avons pas fait un choix simple, mais nous avons fait un choix audacieux et responsable. La baisse des dotations qu'impose l'Etat exigeait de nous des décisions : nous les avons prises dans l'intérêt de nos villages.* »

Le Maire délégué de Mortzwiller, Christophe Beltzung est lui revenu sur les travaux de construction de la mairie et de la salle communale qu'il qualifiera de « *travaux fous* » en insistant sur le fait que ce projet a été « *autofinancé à plus de 50 %.* » La salle des fêtes qui s'y trouve sera pour le moment occupée par l'école, en attendant que celle-ci soit mise aux normes. Concernant la création de la Commune nouvelle, il s'est montré résolument optimiste : « *Le mariage entre nos deux villages réussira, car c'est une union humaine, et pas seulement financière. Les décisions que nous avons à prendre sont parfois impopulaires ou ingrates, mais*



face aux difficultés que nous impose l'État, nous savons que nous avons pris la bonne. »

Après les interventions des invités, le Mortzwillerois **Gilbert Ruthmann** et le Haut-Soppois **Daniel Walzer** ont été distingués pour leur engage-

ment associatif. Le premier après 17 ans de présidence des « *Joyeux Schol-labera* » a reçu la médaille départementale des mains de Laurent Lerch et le second pour plus de 40 ans d'engagement dans la « *Société de mandolines* » a été honoré de la médaille du bénévolat associatif.



Journée Citoyenne

LE HAUT SOULTZBACH



La date est fixée suite à la réunion de la commission animation de la Commune nouvelle : **samedi 17 septembre 2016** ou en cas de mauvais temps : **samedi 1^{er} octobre 2016**.

Après trois années d'existence à Soppe-le-Haut, la Journée citoyenne sera organisée sur l'ensemble de la Commune nouvelle.

Le principe est simple : les citoyens bénévoles se retrouvent pour une journée de réalisation sur des projets communs dans la bonne humeur. Les actions sont décidées en concertation avec les élus et les habitants. Elles peuvent être de plusieurs natures : rénovation, fleurissement, actions en faveur de l'environnement, préparation du repas...

Comment se déroule la journée : Suite aux inscriptions, et aux idées proposées par les habitants, des groupes de travail seront formés afin d'intervenir sur les différents chantiers. **Le lieu de rendez-vous est fixé au foyer rural de Soppe-le-Haut.** Vous pouvez participer la journée entière, mais aussi une demi-journée en précisant sur l'inscription matin

ou après-midi. **Collations du matin et repas de midi offerts à tous les participants** (entrée - plat chaud + dessert) afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale.

Pour les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, un exemple de participation à cette journée peut être l'aide à l'organisation des repas ou la confection de desserts.

La Commission d'animation préparera cette journée lors d'une réunion qui aura lieu le : **30 Juin à 19h00** au siège de la Commune nouvelle. Venez proposer vos idées de travaux à réaliser dans la Commune !

Les enfants seront les bienvenus : ils seront encadrés par des bénévoles qui proposeront des activités spécifiques.

Un talon d'inscription définitif sera diffusé fin août pour vous inscrire et participer à la Journée citoyenne !





La cérémonie du 8 mai 2016 victoire 1945

Sous un soleil radieux, les habitants se sont retrouvés pour un moment de recueillement au nouveau monument aux morts dans le verger derrière la mairie de Soppe le Haut.

La matinée du 8 mai c'est déroulée de la façon suivante :

- 10:30 : messe en l'église S^{te} Marguerite
- 11:30 : dépôt de gerbe au nouveau Monument aux morts et lecture du message du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants puis le verre de l'amitié a été servi.



La « participation citoyenne » pour lutter contre les cambriolages



La Commune de Soppe-le-Haut avait mis en place le principe de la participation citoyenne l'an dernier. Ainsi, cinq personnes se sont portées volontaires pour devenir « référents » et s'organiser en liaison avec la gendarmerie contre les cambriolages. Il s'agit de Christiane Rudler, René Fricker, Jean Zakosek, Bernard Hubinet et Pierre Morandi.

En plus des élus, ils seront à votre disposition et signaleront toutes choses suspectes aux forces de l'ordre pour assurer un maillage efficace contre les cambriolages qui sévissent malheureusement de plus en plus.

La municipalité propose aux volontaires de Mortzwiller qui souhaitent participer à cette démarche de « participation citoyenne » de prendre contact avec la mairie pour obtenir un rendez-vous et s'engager au service de la population.

La sécurité étant une priorité, ils seront vos référents : n'hésitez pas à les informer et à les rencontrer.

Le budget du Haut Soultzbach 2016



Le mercredi 6 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2016 de la Commune nouvelle !

Première information : les impôts communaux n'augmenteront pas en 2016. Le Maire a proposé de maintenir les taux des deux communes déléguées (Mortzwiller et Soppe-le-Haut) à l'identique de ceux de 2015. A compter de l'année 2017, les taux des communes historiques convergeront et une décision sera prochainement prise pour fixer les règles et la durée de cette harmonisation.

Le budget 2016 s'équilibre à 704 671 euros en section de fonctionnement et à 704 574,86 euros en section d'investissement. **Aucun emprunt ne sera contracté cette année pour financer les investissements.**

La section de fonctionnement intègre les charges courantes comme le chauffage des bâtiments publics ou l'éclairage de la voirie et l'entretien des bâtiments. C'est dans cette section que sont intégrées les recettes des impôts et les dotations de l'Etat.

A noter : la création de la Commune nouvelle du Haut Soultzbach permet le maintien du versement des dotations de l'Etat qui s'élèvent à plus de 100 000 euros pour 2016. Sans la Commune nouvelle, les pertes auraient été de plus de 15 000 euros cette année soit l'équivalent de 7% de fiscalité !

Il est important de bien gérer le fonctionnement pour générer un autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement. Le virement à l'investissement s'élève cette année à 137 000 euros. De plus, la Commune nouvelle bénéficie cette année du important reversement de TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) de 107 600 euros qui proviennent des investissements réalisés les années passées par les anciennes communes (exemples : Mairie pour Mortzwiller et Verger pour Soppe-le-Haut). Enfin, l'une des mesures phares de la loi sur les communes nouvelles est le reversement l'année même de la TVA pour les investissements réalisés. Dès lors, la Commune espère récupérer 77 000 euros de recettes supplémentaires qui vont permettre de financer les projets.

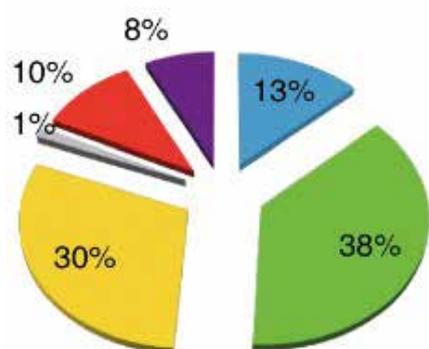
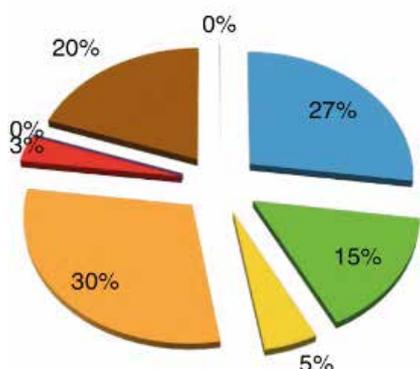
Toutes ces sommes seront injectées dans l'économie locale en confiant des chantiers aux entreprises et en réalisant des investissements au service des habitants du Haut Soultzbach.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 704 671 euros.

Les charges courantes s'élèvent à 191 600 euros avec notamment l'entretien des bâtiments, des voiries, le chauffage, la communication ou encore les assurances.

Le chapitre des charges de personnel est fixé à 108 100 euros, les différents fonds de péréquation de l'Etat s'évaluent à 33 800 euros et celui comprenant les contributions aux différents organismes s'élève à 209 000 euros dont 159 000 euros pour le Syndicat Intercommunal du Soultzbach qui gère les écoles et les sapeurs-pompiers. Bien entendu, cette somme inclut la participation de la Commune du Haut Soultzbach pour la rénovation des écoles. Le chapitre des charges financières (dont les intérêts de la dette) est inscrit à hauteur de 23 500 euros.



- Charges générales
- Charges salariales
- Péréquation
- Contributions
- Frais financiers
- Op. d'ordre
- Virement invest.
- Imprévues

- Forêts, chasse, etc...
- Impôts
- Dotations
- Immeubles
- Autres
- Excédents reportés

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des impôts locaux. Le chapitre des dotations s'élève à 211 400 euros et celui des recettes fiscales à 265 000 euros. La Commune perçoit également des revenus des immeubles pour 8 900 euros. Enfin, le chapitre des coupes de bois et des droits de chasse s'élève à 93 500 euros de recettes. Les recettes de fonctionnement intègrent également 52 300 euros de report de l'excédent réalisé l'année dernière.

LES INVESTISSEMENTS :

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à plusieurs investissements sur les deux communes déléguées qui doivent principalement bénéficier à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

A Mortzwiller, la principale dépense concernera l'extension de la rue du Soultzbach pour 60 000 euros TTC. Cet investissement devant permettre l'implantation de plusieurs habitations nouvelles sur la Commune.

Par ailleurs, le Conseil Municipal envisage de finaliser le sentier piéton entre les deux villages en posant des bordures et l'enrobé sur la bande de circulation pour 19 000 euros TTC et de créer un parking aux abords de la nouvelle salle communale. La réflexion sur la réalisation d'un préau sera également menée et une somme de 8 000 euros a été réservée au Budget pour cet investissement ainsi que la création d'un arrêt de bus à la sortie du village en direction de Lauw au bénéfice des collégiens.

A Soppe-le-Haut, le Conseil Municipal a validé le principe de la construction d'une mairie annexe aux normes à l'arrière de la bibliothèque pour 237 000 euros TTC. Elle permettra également de rendre la bibliothèque accessible en mutualisant l'entrée.

L'entrée de l'église Ste Marguerite sera également mise aux normes pour 15 000 euros TTC en respectant le cachet et le cadre de ce monument historique. Enfin, une étude sur la transformation du Presbytère en logement sera commandée pour évaluer les coûts et préparer l'avenir. Enfin, 63 000 euros sont inscrits pour le remboursement de la dette soit 9%

des dépenses d'investissements. Le total des inscriptions budgétaires d'investissements s'élève donc à 704 574 euros.

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour 137 725 euros du virement de la section de fonctionnement et pour 218 600 euros de l'affectation des résultats de l'exercice précédent. Le remboursement de la TVA représente 185 100 euros. La participation voirie et réseau (PVR) des nouveaux habitants de la rue du Soultzbach s'élève elle à 75 000 euros. En outre, 41 500 euros de subventions sont escomptés pour le financement des investissements 2016.

Enfin, le Budget 2016 de la Commune nouvelle intègre 80 900 euros de dépenses d'investissement dite « reste à réaliser » de l'année 2015 et 32 400 euros de recettes.

2016 : nos écoles en chantier



Cette fois les choses sérieuses ont commencé ! L'école de Mortzwiller est en travaux et sera rénovée pour accueillir une classe dès la rentrée 2017.

Le coût total des travaux sera de **636 000€ HT**. L'Etat participera à hauteur de 25% et le SIS a contracté un prêt au taux de 1,75% sur 20 ans pour financer les travaux.

Les travaux sont réalisés par le Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS). Outre la **mise aux normes pour l'accessibilité**, de nouvelles toilettes seront installées et la salle de classe sera **entièrement remise à neuf**. En attendant, les CP sont accueillis dans la nouvelle salle communale juste à côté.

Lorsque les travaux de Mortzwiller seront terminés, c'est l'école de Soppe-le-Haut qui sera rénovée. Une classe sera installée dans le Foyer rural juste à côté et la seconde rejoindra la salle communale de Mortzwiller (alors que les CP auront été réinstallés dans l'école de Mortzwiller).

A Soppe-le-Haut, les travaux consistent à construire un nouveau préau, séparer les accès aux logements, rénover les classes ainsi que les toilettes et mettre aux normes le bâtiment pour les personnes à mobilités réduites. La toiture sera également changée et la sécurité contre l'incendie sera améliorée.



Les travaux engagés



MORTZWILLER

Rue du Soultzbach :

La zone NAA est transformée en zone Ua au le 1^{er} août 2011.

Le Conseil Municipal réuni en séances le 3 octobre 2011 et le 16 janvier 2012, considérant que l'implantation de futures constructions dans la zone Ua implique la création d'une voie et considérant que la commune met la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires, le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 477 609.64 €. La surface applicable à la PVR s'élève à 24 337 m². Le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi est fixé à 19.62 €.

Il décide également que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Quatre maisons sont d'ores et déjà construites et 2 permis sont en cours. **De nombreux terrains sont disponibles.** Vous pouvez vous adresser à la mairie nous vous mettrons en relation avec les propriétaires.

Des travaux ont été réalisés sur le **chemin du Parcours** à Mortzwiller pour la somme de 9 105.87€

Installation d'une **rehausse sur le captage** de la fontaine du Rankweg.

Abri bus.

M. le Maire de Mortzwiller a rencontré les parents et les élèves qui prennent le bus dans le haut du village pour avoir les différents avis concernant l'emplacement de l'abri bus. Plusieurs propositions ont été faites ; pour une question de sécurité, un passage piétons sera également tracé.

SOPPE-LE-HAUT

Travaux dans le verger

L'aménagement d'un parking derrière la mairie de Soppe le Haut ainsi que la finition du monument aux morts ont été réalisés.

Installation d'un totem et un panneau d'affichage devant le siège de la commune.



Travaux rue Felweg

La rue a été entièrement goudronnée et **la circulation a été limitée à 20 km/h** pour donner la priorité aux piétons. Le coût des travaux sur le budget 2015 a été de 18 816€ TTC et le département à quant à lui versé une subvention de 3 920€ pour cette opération.



L'aménagement **foncier** à Soppe-le-Haut



La procédure d'aménagement foncier est officiellement terminée depuis le 13 novembre 2015 avec les échanges de parcelle.

Dès lors, l'Association foncière (AF) a mis en vente les arbres situés sur les emprises des futurs chemins. La société Maerky procède aux coupes et aux débardages pour libérer les chemins.

Dans un second temps, l'Association foncière lancera les travaux dans les forêts pour élargir certains chemins ou en créer des nouveaux pour desservir les parcelles des propriétaires forestiers.

Plus de 400 000€ de travaux sont ainsi programmés et ceux-ci seront financés par Réseau Ferré de France (RFF) via une contribution directement versée à l'Association foncière.



Abattage d'un gros chêne historique



Le gros Chêne, au-dessus des jeunes bois d'avenir



Le gros Chêne abattu, aux jeunes arbres de prendre le relais !

C'était un très bel arbre d'environ 200 ans, situé dans la parcelle 2 de la Forêt Communale de Soppe le Haut (lieu-dit Gross Allmend).

Il mesurait près de **35m de hauteur** et faisait plus de **1m de diamètre** à hauteur de l'épaule d'un homme.

Avant que la pourriture située sur sa souche ne l'affaiblisse trop, après discussion entre les élus et l'ONF, il a été décidé de le « récolter ». Les jeunes arbres à proximité pourront se développer.

Il a été abattu le 11 février par Benoît, salarié de notre Communauté des Communes. Une majorité de son tronc de 7m3 sera transformé en barrique pour élever les meilleurs vins, et la dizaine de stères de ses branches chauffera un foyer du village dans quelques hivers.

Il aura laissé **2 000 € de bénéfice** à la commune et quelques petits arbres qui, espérons-le, deviendront aussi majestueux que lui.



Vente de bois

SUR MORTZWILLER

· Volume récoltés pour l'exercice 2016

parcelles 1b (feuillus uniquement), 2, 5 et 7= 862m³ (possibilité aménagement = 850 m³) dont 88 m³ sur l'aménagement cynégétique parcelle 7 (non prévu) avec :

- * volume Bois d'œuvre (BO)=307 m³ (vendus)
- * volume Bois d'Industrie en Long (BIL)= 140 m³ (à vendre)
- * volume stères d'Affouage= 85 m³ (116 stères)
- * volume Fonds de Coupes (FDC)= 330 m³ (495 stères)

320 stères vendus aux habitants de MORTZWILLER

60 stères vendus aux habitants de SOPPE-le-HAUT

40 stères vendus aux habitants de LAUW

75 stères restes à vendre

· Volume prévisionnel 2017

parcelles 1b (reliquat résineux), 3 (résineux et feuillus) et 6= 760 m³ (dont 50 m³ de chablis estimés) avec :

- * BO=380 m³ avec :230 m³ feuillus et 150 m³ résineux (coupe abatteuse fin d'été 2016 : vente en contrat d'approvisionnement)
- * BIL=105 m³ (dont 20m³ de Bois d'Industrie (BI) résineux en contrat)
- * BIL affouage= 70 m³ (100 stères)
- * FDC= 195 m³ (280 stères + 40 stères reliquat FDC parcelle 7=320 stères)

SUR SOPPE-LE-HAUT

· Volume récoltés pour l'exercice 2016

- parcelles 14 et quelques arbres en parcelle 2 = 290 m³ + 160 m³ à vendre sur pied en parcelle 9 d'ici septembre soit 450 m³ (possibilité aménagement = 600 m³ environ avant rajout des nouvelles parcelles du remembrement) avec :

- * volume Bois d'œuvre (BO) : 100 m³
- * volume Bois d'Industrie en Long (BIL) 90 m³
- * volume stères d'Affouage : 20 m³ (32 stères)
- * volume Fonds de Coupes (FDC) : 80 m³ (110 stères)
- * volume à vendre sur pied à un professionnel : 160 m³

· Volume prévisionnel 2017 parcelles 10 et 16 pour 400 m³ environ

- * BO : 130 m³
- * BIL : 100 m³
- * BIL affouage : 20 m³ (30 st)
- * FDC= 150 m³ (200 st)

Le volume total 2016 : 860 + 450 m³ à comparer au potentiel de vos forêts : 850 + 600 m³
Le prévisionnel 2017 que nous allons proposer : 760 m³ + 400 m³

Un jardin pédagogique pour tous



ENVIRONNEMENT

Les élèves du CP CE1 de l'école de Mortzwil-ler guidés par leur enseignante Claire Schramm ont travaillé sur la création d'un jardin pédagogique décliné en trois car-rés : aromatique, des fleurs et un pota-ger. Depuis le mois de mars, les élèves ont collectionné des graines, planté, semé, expérimenté, obser-vé, dessiné, écrit et réfléchi sur le thème du jardin. C'était un projet scientifique très motivant qui a fédéré les élèves. L'inaugu-ration du 27 mai fut l'occasion de donner une dimension ci-toyenne à leur travail en terminant par un coupé de ruban et la Marseillaise. Ce fut un moment inoubliable pour les élèves. Merci à tous.



Opération **Haut-Rhin** propre



Malgré la fraîcheur matinale et la pluie, une vingtaine de personnes se sont données rendez-vous devant la mairie de Soppe le haut.

Le 23 avril dernier, plusieurs équipes ont nettoyés les différents secteurs sur Soppe le Haut et Mortzwiller.



Déchets **verts**

Situé sur la route en direction de Guewenheim à Soppe-le-Haut, le dépôt de déchets verts est à la disposition de la population du Haut Soultzbach.

Le site est ouvert tous les samedis durant la « belle saison » de 15 à 18h00.



Info **éco-point**

Nous constatons de plus en plus que des déchets n'ayant pas leur place à l'éco-point sont déversés dans ou à côté des containers.

Nous vous demandons de respecter les règles de l'éco-citoyenneté, en égard aux ouvriers communaux et aux usagers. Merci de votre compréhension.



Concours de fleurissement 2016



ENVIRONNEMENT



La Commune nouvelle du Haut Soultzbach organise un concours des maisons fleuries. Le jury passera durant l'été à Mortzwiller et Soppe-le-Haut pour effectuer son traditionnel tour des maisons fleuries.

Les personnes qui ne souhaitent pas participer au concours de fleurissement peuvent en informer l'une ou l'autre des mairies.

« Dans notre commune, le fleurissement des maisons est devenu une tradition forte que la municipalité souhaite préserver, encourager



et même dynamiser. Nous aurons à cœur en 2017 de l'élargir aux habitants de Mortzwiller dans le cadre de la Commune nouvelle. » « Notre jury étant particulièrement attentif à la diversité dans le choix des végétaux, à la qualité de l'entretien des jardins, à l'originalité des compositions et à l'harmonie des formes et des couleurs utilisées » a indiqué Franck DUDT lors de la remise des prix de cette année.

Le jury sera composé cette année de Mme Marguerite BINDLER de Guewenheim, Mme Jeanine STUDER de Mortzwiller, Mme Marion MOUROT de Soppe-le-Haut, de Rose-Marie FRICKER de Soppe-le-Haut, Mme Sonia STEVENS de Lauw, M. Jean-Claude GLARDON de Soppe-le-Bas, M. Fernand SCHMITT de Motrzwiller et M. Abilio PINTO de Niederbruck.



En bref



En retournant votre tas de compost vous trouverez probablement de gros vers blancs. Ne les détruisez pas ! Ce ne sont pas des larves de hanneton, mais de **cétoine dorée**. Les cétoines dorées sont de très beaux insectes que l'on peut déjà voir, notamment sur les fleurs de lilas, et plus tard sur d'autres fleurs : sureau, chardons ... ou même sur le compost où il vient pondre.

Les larves de hannetons se trouvent dans la terre du jardin et sont très nuisibles aux cultures. Par contre les larves de cétoine se rencontrent uniquement dans le compost et **ne sont en aucun cas nuisibles**.

Pour plus de renseignements, notamment pour voir la différence entre ces 2 larves (qui n'est pas évidente) vous pouvez aller sur le site : <http://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/ver-blanc-larve-hanneton.php>

Ramène ta graine chez les Saille !
Moment magique fait de rencontres, d'échanges, de convivialité, de partage.



Une façon de faire vivre notre maison.
Une autre façon de vivre, ensemble.

Quelle joie de voir arriver mes voisins, une brouette remplie de végétaux. Un autre me déposer un cageot de petits plants sortis de sa serre, je suis pressé, nous partons en vacances mais je voulais participer. Un ami venu avec sa salade perpétuelle, la cousine d'un autre voisin et la copine d'une autre voisine ! L'institutrice, qui, avec sa classe a semé, fait pousser de merveilleux petits plants !

Merci à tous, les plantes sont si belles et la terre si généreuse.

Le 16 avril, en vous écoutant bavarder et échanger, je me suis dit que le troc avait pris racine et je lui ai souhaité longue vie. **Le prochain se fera au verger du village, le dimanche 16 octobre**, il est temps de le sortir de son pot et de le mettre en pleine terre.

La marche du 1^{er} mai 2016



La Commune du Haut Soultzbach a organisée **une marche sur le thème de l'eau** à Mortzwiller sous la houlette de Dominique Rulofs et Benoît Sitter.

Malgré le mauvais temps, une trentaine de courageux étaient présents pour 2h30 de promenade et pour découvrir les différents points de départ de notre ruisseau le Soultzbach, et de ses affluents.

Un détour au puit de captage et de la fontaine du Rankweg.



Nous avons longés les différents étangs visibles depuis le chemin du haut bois.

Passage devant le réservoir avec ces 500000 litres de capacité dont 120000 litres de réserve incendie.



Et pas très loin le passage à côté d'un bunker qui soulève la curiosité des enfants présents.



Détour au puit qui devait servir de ravitaillement aux poilus (et pour les locomotives à vapeurs) pendant la guerre de 14/18.



Un bon moment de convivialité pour les petits et les grands !



Soultzbach en fête



L'année 2015 a été une année riche et prometteuse pour notre jeune association

Des **marchés mensuels** conviviaux qui réunissent les habitants de notre vallon, un **marché nocturne** qui a rencontré un franc succès : une centaine de tartes flambées et presque 50 planchettes de produits fermiers ont été servis au cours de cette soirée. Une température caniculaire pour tous, à table comme derrière le four !!

Juin 2015 a vu aussi la naissance de la **fête gauloise**. Jeux pour tous, rires. Une journée qui n'a pas laissé indifférent tous les participants. 160 couverts, avec de belles portions de sangliers et spaetzles et desserts maisons pour le plus grand plaisir de tous.

Notre association a aussi proposé **une nouvelle édition du Téléthon** à Soppe le Bas qui a permis de récolter une somme non négligeable pour l'AFM. Cette belle journée n'aurait pas eu lieu sans la coopération de diverses associations (APVS, les Gamins, Flore et Loisirs) et l'appui de la municipalité.

Après une trêve hivernale, les habitants du Vallon ont à nouveau pu faire un petit tour sur le **p'tit marché de producteurs** à Soppe le Haut. Pour manger autrement, nous vous y invitons le 3^{ème} dimanche des mois prochains (sauf juillet et août) de 9h30 à 12h30 devant la mairie. La

présence de « Food de toi » permet de se restaurer sur place. **Venez apprécier les produits de saison, issus de l'agriculture locale, au meilleur de leur goût et de leur couleur !**

Le vendredi 1^{er} juillet se tenait le **marché nocturne** en coopération avec les Schollabera avec comme l'année dernière des tartes flambées et planchettes fermières autour d'un bon verre de vin ou de bière. **Revenir au temps des Gaulois**, c'est ce qui vous a été proposé le dimanche 12 juin à Soppe le Haut. Pour l'occasion, un banquet était organisé, composé d'un sanglier cuit à la braise et de sa garniture et d'un dessert. Le but de la journée : s'amuser !

Le 25 septembre, la **troisième édition de la marche au fil du vallon** devrait s'installer à Mortzwiller. Une belle journée en perspective.

L'association le « Soultzbach en fête »

Dates à retenir

Marchés de producteurs à Soppe le Haut

18 septembre
16 octobre
20 novembre

Marché nocturne à Soppe le Haut

1 juillet

En bref



GRATITUDE

La Fête de Noël des Aînés du vallon du Soultzbach aura lieu le **Dimanche 11 Décembre 2016**.

Lors de l'Assemblée Générale, le comité de direction, les membres présents, les représentants des municipalités ont délibéré et adopté à l'unanimité le recul de l'âge des invités.

Sont invités en 2016 :
les personnes ayant 68 ans et +

En 2017 :
les personnes ayant 69 ans et +

En 2018 :
les personnes ayant 70 ans et +

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS



Tout à côté de chez vous, à Soppe le Haut, en famille, entre copains, n'hésitez pas à investir nos 2 terrains de tennis qui sont à votre disposition. Du 1 mai au 31 août, nous vous proposons le PASS ETE

Adulte : 15 €
Enfant- étudiant : 8 €
Caution de 15 € par clé

Contact : Rose Marie FRICKER-6 rue Bellevue à Soppe le Haut
(03 69 19 20 59 rosemariefricker@aol.com)

Des nouvelles de la fabrique



ASSOCIATIONS

Dès l'arrière saison 2015, nous avons remarqué des fragments d'ardoises et de tuiles entre les tombes du cimetière.

En examinant de plus près la toiture et le clocher, il nous a paru nécessaire d'intervenir afin que les dégâts ne s'amplifient davantage: ardoises et tuiles manquantes, tuiles déplacées, travaux de zinguerie etc.

L'entreprise Hug de Cernay s'est portée candidate pour la réfection de la toiture.

Restait à résoudre le financement des travaux. Le règlement affairant aux Conseils de Fabriques stipule que **le coût des travaux incombe aux Fabriques elles-mêmes**, la Commune ne devant y suppléer qu'en cas d'insuffisance de ressources.

Extrait du règlement :

« La Fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement de la paroisse, entre autres les frais nécessaires aux célébrations culturelles... Les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes, grosses réparations et reconstruction de l'église... Les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques. »



Le coût des travaux s'est nettement amplifié en raison de l'inaccessibilité de certains points de la toiture et du clocher (présence du cimetière) et il a fallu avoir recours à des cordistes.

Le montant des travaux s'est donc élevé à 12284,60 € financés en totalité par la Fabrique.

A présent, notre église est dotée d'une bonne couverture et nous espérons pouvoir bénéficier d'une période de tranquillité à ce sujet.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement les bénévoles qui œuvrent tant dans l'église que dans la forêt et qui permettent ainsi de faire de substantielles économies ; leurs concours nous est très précieux.

Autre info

La vente d'arrangements de Noël 2015 a rapporté la somme de **390€**. Cumulée à la vente d'arrangements de Noël 2014 (500€), les sommes recueillies sont donc de **890€**.

Un grand merci aux personnes qui se sont procuré ces arrangements.

Ces 2 ventes ont permis de financer la restauration de la croix anciennement accrochée à la grande école et que beaucoup d'anciens élèves connaissent. Décrochée il y a 4 ans sur les directives de l'Académie, elle a été confiée à l'Atelier du Vieil Armand de Wuenheim qui en a fait une œuvre d'art.

Le montant de la restauration s'élève à **694€**

Elle a trouvé sa place dans la salle du Conseil de Fabrique et livrée à la vénération des occupants de ces lieux.

Michel Pierrot Président

Don du sang - prière



Pour le petit enfant dans le sein de sa mère
Qui semble condamné dès sa venue sur terre,
Qui est déjà marqué par la fatalité Inexorablement, alors qu'il suffirait D'un peu de votre sang pour pouvoir le sauver

DONNEZ, JE VOUS EN PRIE.

Pour le gosse au sang bleu qui respire avec peine,
Qui ne doit pas courir, qui n'a jamais la veine
De pouvoir lui aussi, avec d'autres garçons
Jouer à chat-perché ou à saute-mouton,
En riant aux éclats à la récréation :

DONNEZ, JE VOUS EN PRIE.

Pour les accidentés, les blessés de la route,
Pour l'hémophile qui perd son sang goutte après goutte
En une hémorragie qui ne peut s'arrêter,
Pour ceux qu'à l'hôpital on vient de transporter,
Que l'on va opérer, que l'on va amputer :

DONNEZ, JE VOUS EN PRIE.

Pour tous les grands brûlés et pour les leucémiques
Pour qui la transfusion peut être bénéfique,
Pour ceux qui grâce à vous seront guéris demain
Puisqu'il n'est pas au monde un geste plus humain
Que celui qui consiste à se tendre la main :

DONNEZ, JE VOUS EN PRIE.

Cette prière, écrite par Marc MILLER, membre d'une association de la région parisienne, a été publiée dans la revue départementale de l'UD 22 en 1995. Malheureusement, on sait peu de choses sur l'auteur, hormis qu'il a eu l'insigne de Chevalier du Mérite du sang en 1970 et qu'il a travaillé dans le milieu pharmaceutique.

LE DON DE SANG SAUVE DES VIES CHAQUE ANNÉE 1 MILLION DE MALADES SONT SOIGNÉS GRÂCE AUX DONS DE SANG. IL N'EXISTE PAS DE PRODUIT CAPABLE DE SE SUBSTITUER AUX PRODUITS SANGUINS.

ALORS, MOBILISONS NOUS ! NOUS COMPTONS SUR VOUS.

Sophie EGLY, présidente



La prochaine collecte à Soppe-le-Haut aura lieu :

Judi 20 octobre 2016 de 16h30 à 19h30

La collation servie à l'issue de la collecte est préparée par l'amicale.

APVS - Association des parents du vallon du Soultzbach



L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach poursuit ses initiatives en direction des enfants de Soppe-le-Bas et du Haut Soultzbach dans un esprit convivial et constructif.

La prochaine échéance de taille sera bien sûr **les activités d'été** organisées tout au long des vacances de vos enfants. Comme chaque année de multiples activités seront proposées : **du sport, de la détente, de la découverte**. Ces diverses activités sont animées par des membres de l'APVS, mais également par des membres d'autres associations du Vallon (l'ASL, Le Soultzbach en Fête...), et d'autres intervenants à titre privé (le poney club du Haut Bois...).

Suivra, un pot de bienvenue autour d'une soirée vin nouveau qui aura lieu au foyer de Soppe le Haut **le 24 septembre**.

Le 9 octobre aura lieu le **marché de puériculture**, organisé au foyer de Soppe le Haut, et **l'incontournable S^t Martin** qui se déroulera **le 11 novembre** également au foyer de Soppe le Haut. Cette année 2016 ne pourra se clôturer sans le passage de notre grand S^t Nicolas !

Notre association est ouverte à toute personne du vallon souhaitant s'investir dans les activités pour les enfants du Vallon. Si vous êtes attiré par le milieu associatif, vous pouvez nous contacter sur notre boîte mail ou au 06 12 57 53 37.

Contact
9 vieille route 68780 SOPPE LE BAS
09.62.15.00.19 - apvs68@gmail.com
Page Facebook : association des parents du vallon du Soultzbach

Le comité de l'APVS



Société de mandolines Soppe/Mortzwiller



Un début d'année marqué par la participation des **SOPISTAS** au concert de Moosch en janvier, un joli moment musical plein d'entrain grâce au répertoire sur le thème de l'aventure.

Le prochain concert de la Société devait qui avoir lieu en mai sera reporté à l'automne. Ce sera un concert événement à l'église de SOPPE-LE-HAUT avec en première partie les SOPISTAS et en seconde partie, l'Orchestre Baroque de Riedisheim qui nous fera l'immense honneur de venir jouer pour les habitants du vallon. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date exacte. En attendant ce merveilleux moment, **l'audition de fin d'année du 28 mai 2016** à Soppe-le-Bas aura été l'occasion de faire découvrir à qui le souhaitait un aperçu du travail de nos élèves.

Pour tous ceux qui souhaitent jouer de la mandoline, de la guitare ou du violoncelle, la société accueillera de nouveaux élèves et les anciens dès la rentrée de septembre au caveau de Soppe-le-Haut. Voir le site de la société : www.sopistas.fr

Notez dès à présent : le retour de Jean-Marie Arrus avec son nouveau spectacle le 3 décembre au foyer de Soppe-le-Haut ... Il sera accompagné par Jean Philippe Pierre... affaire à suivre ...

Rencontre avec **M. DURINGER,** un Malgré-Nous âgé de 90 ans



Nous sommes allés à la rencontre de Mr Durringer et de son épouse au mois de mars. Dès les premiers échanges, nous nous sommes retrouvés en 1943.

Ses souvenirs précis lui ont permis de retracer les événements qui ont marqué cette période si particulière de sa vie pendant la deuxième guerre mondiale.

René Durringer est né en 1926. Il a grandi à Traubach-le-bas. Son père exerçait le métier de sabotier et possédait une exploitation agricole.

Il nous a dit : « Déjà à l'école en 1940, à 14 ans, nous devions faire le salut Hitlérien, nous étions tous traumatisés. » Les Allemands nous disaient tous les jours : « Nous vaincrons car nous sommes les plus forts. »

A l'âge de 17 ans, en 1943, il part pendant deux ans en Pologne. Il doit d'abord intégrer la Hitlerjugend (Jeunesse hitlérienne). Il reçoit à son domicile une lettre « Arbeitsdienst » (travail obligatoire), une convocation pour se rendre en caserne à Wagshurst, vers Strasbourg, côté allemand, puis à Haguenau où il travaille pour des lignes de chemin de fer.

Son père est dans la Résistance. Il lui propose de partir en Suisse, mais René ne veut pas.

Il se rend en Allemagne en train, passe trois mois dans ce camp, où il apprend la discipline militaire et le maniement des armes.

Il rentre en France en permission (c'était la procédure avant d'aller au front), puis reçoit huit jours après une autre convocation pour partir en Pologne.

Le camp est composé d'un tiers d'Alsaciens, d'un tiers d'Allemands et d'un tiers de Luxembourgeois. Pour se nourrir il a besoin de zlotys, l'ancienne monnaie polonaise, et de tickets de pain et de viande (rations pour deux jours). Il raconte qu'il a connu le manque de nourriture et que pour survivre, il a parfois dû en voler.

Les Russes ont fait reculer le front jusqu'à Varsovie. René est artilleur et responsable d'une pièce d'artillerie qu'il doit ajuster et régler pour les tirs. Le 14 janvier 1945, après une grosse offensive russe, l'armée allemande est contrainte de se replier.

Le 8 mai 1945, l'armistice est signé. René et son groupe partent de Varsovie pour rejoindre Gdansk. A côté de Gdansk, ils trouvent des soldats français en captivité (des prisonniers de guerre). Lors de son entrée dans le camp, des habits français lui sont donnés, ainsi qu'une carte d'identité d'un prisonnier décédé en captivité. « C'était ça ou être prisonnier des Russes », précise René. Il est considéré comme soldat allemand, il lui est donc difficile de circuler librement. Son souhait est de retourner très vite en France.

Gdansk est bombardé. Il y reste quelques jours puis quitte la ville vers le sud. Il passe alors de 3 à 4 semaines dans les maisons des Polonais. Il déclare que le plus dur est le froid, la nourriture et les poux. Il passe encore trois à quatre semaines dans une autre ville le long de la Vistule, où il prend plaisir à se baigner.

Des prisonniers français et russes sont échangés.

Il dit ne pas avoir subi de sévices au cours de cette période en Pologne.

Le train qui le ramène en France passe par Hambourg, ville complètement détruite, puis Bruxelles et Lille. Là il est démobilisé. Il rejoint ensuite Paris et revient à Dannemarie.

Sa femme Marthe dit « qu'il est venu à minuit toquer à la fenêtre de ses parents ». N'ayant eu aucune nouvelle de lui pendant ces deux années, tous sont surpris et très contents de le revoir parmi eux.

Il travaille à nouveau avec ses parents, puis se rend compte que leur activité n'est pas rentable.

Une amie travaillant à la SNCF lui propose de rejoindre cette entreprise. Il débute alors à la gare de triage, puis à la circulation des trains où il gère le tableau de commande.

En 1947 il est reconnu « Malgré nous ». Il rencontre Marthe lors d'un bal à Traubach. Ils se marient en 1949 et auront trois enfants.

Il prend sa retraite à 55 ans. Ces deux années passées en Pologne lui donnent droit à la pension « double campagne ». Il profitera de sa retraite en faisant de beaux voyages.

En 2014 René et Marthe ont eu le bonheur de fêter leurs noces de palissandre (65 ans de mariage).

Les membres de la commission communication remercient chaleureusement Madame et Monsieur Durringer pour leur sympathique accueil et pour leurs témoignages.

Assemblée générale **des sapeurs** pompiers



Le dimanche 24 avril au matin, l'ensemble des Sapeurs Pompiers du Vallon du Soultzbach s'est réuni, accompagné de messieurs les Maires du vallon, pour tenir leur assemblée générale.

C'était l'occasion de faire le compte rendu détaillé sur l'année 2015 et plus précisément sur l'activité opérationnelle de **60 interventions**.

Puis une multitude de diplômes ont été remis aux récipiendaires pour les formations suivies au niveau départemental, preuve du savoir-faire de nos soldats du feu. Il faut encore rajouter à cela les 1200 heures de formation réalisées en interne au sein de notre centre.

Un bilan sur le personnel est effectué, soit **34 sapeurs pompiers au 31 décembre 2015**.

Le détail de l'investissement réalisé est présenté, qui pour la plus grande partie a été affectée à l'entretien et la maintenance préventive du parc matériel.

Les performances sportives l'an dernier nous ont valu un large palmarès, tant au niveau individuel que par équipe. Nous avons réussi à récupérer le challenge du nombre de la vallée de la Doller et celui du grou-

pement centre pour notre participation au Parcours Sportif des Sapeurs Pompiers.

Bien entendu, le corps du Soultzbach ne manquant pas d'idées, les futurs projets ont été exposés. Nous y reviendrons en détails dans un prochain article.

Ce rendez-vous annuel a également permis de mettre à l'honneur le Lieutenant **Didier Muller** en lui remettant l'insigne de chef de corps pour les 8 années dont il fut à la tête de notre centre. Cette décoration met en valeur l'engagement très fort des chefs de centre dont le rôle, parfois ingrat, est déterminant pour le bon fonctionnement du corps. Il s'agit, bien sûr, d'un élément de matérialisation de la reconnaissance. Il représente **le visage de profil d'un chef déterminé et volontaire**, coiffé du casque de tradition. Derrière ce visage sont croisés le sabre, symbolisant le commandement de l'officier, et la hache à pic, rappelant son appartenance au métier et aux traditions des sapeurs.

Ces deux symboles reposent sur la couronne de chêne et de laurier qui expriment les principales caractéristiques du chef : la force et la solidité (le chêne), la reconnaissance, la victoire et l'immortalité (le laurier). Le fond est constitué, d'une part, de



la grenade enflammée marquée aux initiales RF, rappelant l'attachement à la République et, d'autre part, d'un palonnier. Ce palonnier (servant d'ailleurs de bélière à la médaille d'honneur) est un élément identifiable au chef de centre et à son rôle.



Autre info

L'amicale des Sapeurs-pompiers vous invite au Marché-Foire ST VINCENT

Si l'on nous avait dit, il y a quelques décennies que notre Marché-Foire de la St Vincent soufflerait ses **30 bougies** le 17 juillet 2016, nous aurions eu peine à nous projeter dans ce qui aurait pu paraître comme un film de science-fiction. Mais la réalité est bien là, et nous fêterons bien cet anniversaire dans un bel esprit de convivialité, avec nos exposants, avec notre public mais surtout avec ce bel esprit d'équipe qui uni notre Amicale depuis tant d'année.

**Que la fête soit belle !
JOYEUX ANNIVERSAIRE !**

Le président de l'Amicale
Philippe DUBOIS

Portrait Jenny la cavalière



La passion pour l'équitation de Jennyfer Megre, « Jenny », remonte à la période où sa maman l'emmenait aux foires, occasions pour elle de se promener à cheval.

Jenny s'oriente très rapidement, après la 3^{ème} au collège, dans le domaine agricole et équestre. Elle passe les différents examens (BEPA, Bac Pro, BTS) pour aboutir au diplôme de monitrice d'équitation.

Dans son exploitation, elle peut accueillir jusqu'à **20 chevaux**. Pour le moment, elle a en pension 5 chevaux de propriétaires, 7 poneys et 5 chevaux lui appartenant.

Jenny accueille des enfants à partir de 3 ans. S'ils le souhaitent, d'abord pour une initiation, puis des cours sur toute l'année. Les cours durent 30 minutes jusqu'à l'âge de 6 ans. Elle propose des randonnées et des promenades en forêt avec un maximum de 8 cavaliers pour en garder l'aspect convivial et des moments d'apprentissages dans un manège. Les enfants âgés de 3 à 6 ans démarrent sur des petits poneys. De 6 à 11 ans, ils évoluent sur de plus grands poneys. Dès 11 ans, ils peuvent monter des chevaux.

Pour les débutants, Jenny fournit le matériel (bombe, selle, cravache) ce qui leur permet de **démarrer une initiation sans avoir à investir**. Chacun vient pour un moment de loisir et/ou s'il le souhaite, pour participer à des concours de saut d'obstacles. Les cours sont possibles en fonction du niveau et de l'âge des cavaliers, du mardi au samedi à partir de 16h30 ou de 17h30 et le mercredi après-midi.

Elle accueille actuellement une cinquantaine d'enfants et d'adultes provenant principalement du Vallon du Soultzbach, de la Vallée de la Doller et du Territoire de Belfort.

Dans un cadre idéal à Mortzwiller, dans le Vallon du Soultzbach, à l'abri du bruit et des axes routiers, Jenny gère, avec l'aide de ses parents, cette belle exploitation d'une superficie d'environ 20 ha. Pendant la belle période, les chevaux et poneys se retrouvent dans de grands espaces et, pour la période hivernale, des box sont aménagés. Son projet serait de construire un manège couvert.

Ses chevaux ont tous le Pedigree Selle Française. Elle n'achète pas de nouveaux chevaux et préfère élever les siens dans son exploitation. D'ailleurs, **deux naissances sont prévues pour l'année 2017.**

Amis de la nature et des chevaux, Jenny vous invite à vous initier à la pratique du sport équestre.



Grand prix de Sentheim 8 mai 2016



La première course a débuté à 12 heures 30 au départ de Sentheim avec un passage de la course dans la rue de Sentheim à Soppe-le-Haut et la traversée de Mortzwiller pour rejoindre Sentheim.

La seconde course de l'après-midi a repris le même parcours que les années précédentes avec un passage dans le chemin des amoureux à Soppe le Haut.

La remise des prix a eu lieu à l'arrivée à Sentheim.

Dans la catégorie seniors, la coupe a été remise au vainqueur par Franck Dudd.



La bibliothèque municipale vous accueille



La bibliothèque de Soppe-le-Haut a ouvert ses portes à la rentrée 2005, au cours du dernier mandat du maire Paul Egly. C'est lui qui avait eu l'idée et la volonté de créer une bibliothèque dans le village.

L'achat du bâtiment, ancien Crédit Mutuel, et les autres investissements nécessaires s'étaient faits avec l'aide du Conseil Général et la Communauté des Communes. Une convention de partenariat avait été signée entre le Département et la Commune.

Trois personnes bénévoles avaient suivi une formation à la Médiathèque de Colmar afin d'assurer le fonctionnement de la bibliothèque.

L'inauguration eut lieu le 8 octobre 2005 en présence du Sous-Préfet de Thann, M. Jean-Pierre Balloux, de M. Charles Buttner, Président du Conseil Général, Mme Troendlé, sénatrice, M. Jean-Luc Reitzer Député et M. Jean-Luc Reitzer Conseiller Général, M. Gaugler, Président de la Communauté des Communes et diverses autres personnalités.

Outre l'inauguration, la bibliothèque a connu deux autres temps forts : la venue du Sous-Préfet de Thann, M. Jean-Claude Geney en présence des élèves de l'école, le 10 novembre 2006 et la rencontre avec un écrivain, le 30 novembre 2010.

En effet, à l'initiative d'Anita Aubert, institutrice, et grâce au soutien financier de la Mairie de Soppe-le-Haut, les bénévoles avaient eu la joie d'accueillir Véronique Le Normand (ou Minne Pennac) écrivain de littérature jeunesse (mais aussi adulte) pour une séance de dédicaces, suite à des rencontres avec tous les élèves du Vallon. Cet événement très réussi avait permis à de nombreuses personnes de découvrir la bibliothèque. Une vingtaine de livres dédicacés pour les lecteurs du Vallon par Véronique Le Normand (ou Minne) et son mari Daniel Pennac sont disponibles dans les rayons.

Par ailleurs, depuis l'ouverture et dans le cadre de l'école de Soppe-le-Haut, les élèves fréquentent régulièrement la bibliothèque. C'est souvent grâce à eux que leurs parents franchissent le pas pour venir s'inscrire. Si les nouveaux élèves ont parfois des difficultés à choisir un livre, au fil des séances leurs goûts se précisent et chaque enfant progresse ainsi dans cet apprentissage. Plus récemment, en 2014, la biblio-

thèque a eu l'honneur de recevoir deux ouvrages dédicacés par des écrivains, habitants de Soppe-le-Haut : « Rien ne sera plus comme avant » de François Toussaint et « Abécédre » de Valérie Muller.

Signalons également la disponibilité de livres très richement documentés sur le patrimoine, écrits par des personnalités locales : Soppe-le-Haut de 1870 à nos jours, Patrimoine Doller, la grande guerre dans la Vallée de la Doller..., ainsi que la collection complète de bandes dessinées sur l'histoire de l'Alsace.

La bibliothèque dispose actuellement d'environ **3000 livres et acquiert pas loin d'une centaine de nouveautés tous les ans** grâce au budget accordé par la Commune. De plus, le Médiabus, lors de son passage deux fois dans l'année, assure une rotation d'environ 400 livres pour adultes et enfants.

Une boîte à livres a vu le jour en 2015. Sa vocation est de permettre à chacun, et sans condition d'inscription, d'offrir ou de s'offrir un livre. Elle se trouve dans l'entrée et est disponible aux heures d'ouverture.

Actuellement, 70 personnes dont 32 enfants sont inscrites. Nathalie Wendel est régisseur et responsable bénévole de la bibliothèque de Soppe-le-Haut.

Horaires de la bibliothèque

Le mardi de 14h45 à 17h
les semaines impaires

Le mardi de 16h à 17h
les semaines paires

Le vendredi de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

Tarif annuel : 8 euros pour un adulte ou un couple, gratuit pour les enfants

Prêt : 4 ouvrages pour 4 semaines



Agenda



Vendredi 1^{er} Juillet
Marché nocturne
 organisé par le « Soultzbach en fête » devant la mairie de Soppe-le-Haut.

Mercredi 13 Juillet à partir de 19h Soirée festive bleu, blanc, rouge dans la cour de l'école et au foyer rural de Soppe-le-Haut avec animations suivies d'un feu d'artifice.

Jeudi 28 Juillet
Tour d'Alsace

Samedi 17 Septembre
 Journée Citoyenne

Dimanche 18 Septembre
 petit marché du Soultzbach

Dimanche 25 septembre
 Ballade au fil du vallon

Samedi 15 et Dimanche 16 Octobre
Weekend de la chance
 Amicale des sapeurs pompiers

Dimanche 16 Octobre
 petit marché du Soultzbach
 Troc plantes dans le Verger

Jeudi 20 Octobre
 Don du Sang

Dimanche 20 Novembre
 petit marché du Soultzbach

Dimanche 11 Décembre
 Repas de Noël des aînés
 organisé par Gratitude

Le concert des Sopistas du 22 Mai a été reporté Fin Octobre.

Dernière minute



Vente de paella tous les mardis soir aux sur le parking de l'étang à l'entrée de Mortzwiller.



Wraps, Paninis, Burger, et autres vous sont proposés tous les 15 jours le vendredi soir devant la mairie de Soppe le Haut.

Carnet de famille

Les petits bouts



Tiago PELTIER né le 19 mai 2016 ; fils de Aurélien PELTIER et Alicia CORDARO domiciliés 36B Grand'Rue à Soppe-le-Haut



Mathias KREE né le 25 avril 2016 ; fils de Sébastien KREE et Séverine GERBER domiciliés 2 rue de l'église à Soppe-le-Haut



Stella TUFFELLI née le 25 mars 2016 ; fille de Christophe TUFFELLI et Joanna MULLER domiciliés 1 Grand'Rue à Soppe-le-Haut



Maiwen ELENA née le 18 février 2016 ; fille de Roger ELENA et Alouou GLINY domiciliés 11 rue Feldweg à Soppe-le-Haut

Ils nous ont quitté

M. Michel NICOLLE, 59 ans
 Le 20 mars 2016 à MULHOUSE

M. Raymond AMRHEIN, 80 ans
 Le 26 mars 2016 à MORTZWILLER

Mme Jeannette WURTZ née VUILLE-QUEZ, 78 ans
 Le 11 avril 2016 à LUTTERBACH

M. Robert ULRICH, 74 ans
 Le 13 juin à Soppe Le Haut

Mariages



M. Nicolas KAWKA et Mme Audrey MIL-LION-MOUILLET
 Le 16 avril 2016 à MORTZWILLER



M. Ludovic SIMON et Mme Delphine STAMM : le 13 mai 2016 à SOPPE-LE-HAUT



M. Christophe LAMBERT et Mme Adeline HERMANN : le 28 mai 2016 à SOPPE-LE-HAUT

Boîte à images





***La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite un très bel été !***

**Scheena summer
an alla !**

LE HAUT SOULTZBACH

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut